

COMMISSION NATIONALE
DES OFFICIELS TECHNIQUES N° 2
JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

Présidence Christian PREVOST

Présents Monique ATTIBA, Daniel BUZZI, Pierre DELACOUR,
Christian HERBAUT, Robert HURTES, Daniel JOSIEN,
Michel LAFONT, Annie LAURENT, Jean-Luc URBAIN, Patricia ZUGER

Excusés Jean-Pierre DAHM, Jean-Marie GRAAL, Olivier BELLOC,
Pierre FRITEYRE, Jean-Yves LE PRIELLEC VP chargé CSO COT

Assistent Jean-François DELASALLE, Pierre OLIVE

A l'ouverture de la réunion, le Président rappelle le décès de Denise BLANCHET et demande que nous ayons une pensée pour cette personne qui a fait énormément pour l'Athlétisme en général et pour les règlements techniques en particulier. Avec son mari Robert, disparu en 1997, Denise a dignement et efficacement représenté la France dans les instances internationales et a tracé le chemin de nos officiels les plus chevronnés.

Par ailleurs, la Commission adresse ses félicitations à Kévin MAYER pour son record du monde du décathlon.

1. Approbation du PV précédent

Le PV de la réunion précédente est adopté.

2. Organisation des formations

Dans le cadre du projet fédéral 2018-2024, la FFA a engagé un vaste programme de rénovation de son organisme de formation.

Les formations se destinent à faciliter les missions des acteurs dans les 4 domaines qui sont la direction, l'encadrement sportif, le jury et l'organisation d'évènements.

La formation sera :

- **Individualisée** et adaptée aux compétences acquises : le parcours personnel, la formation initiale. Un dispositif d'auto positionnement permettra à chacun de faire la formation dont il a réellement besoin ;

- **Diversifiée et facilitée** : une formation la moins contraignante possible. Les formations seront de plus en plus nombreuses et proches ;
- **Connectée** : des formes de formation diversifiées à distance L'utilisation des outils internet nous permettra de faciliter l'accès à l'information, à l'inscription, la lisibilité de l'offre de formation, le suivi du parcours de chacun. Mais la formation sera aussi en partie dématérialisée avec le développement de la plateforme de formation à distance ;
- **Modularisée** : les formations seront toutes organisées sous forme de modules capitalisables qu'il faudra obtenir tout au long du parcours ;
- **Enregistrée** : le parcours de formation donne lieu à un enregistrement sur un livret de formation consultable sur la page web acteur.

Pour le domaine Jury, 4 niveaux :

- **Assistant** : *l'assistant réalise les tâches opérationnelles dans le respect des consignes du juge en charge de l'épreuve et des athlètes. Il n'a aucun impact sur la validité de la performance ;*
- **Juge** : *le juge met en application les règlements. Il supervise les assistants et peut les aider dans leurs missions ;*
- **Chef juge** : *le chef juge coordonne l'action générale de son équipe, et il assure la répartition des rôles et l'efficacité de chacun. Il valide les performances et résultats dans le respect de la sécurité de son espace de pratique dans les interactions avec le reste de l'environnement et des autres épreuves et tranche les cas litigieux ;*
- **Juge arbitre** (qualification) : *il assure la réussite de la compétition par le respect du programme, la validité des résultats, l'équité entre athlètes et la bienveillance vis-à-vis de l'ensemble de l'équipe d'officiels et d'organisation. Il coordonne et manage l'ensemble des personnes constituant plusieurs équipes dans le respect du programme des épreuves.*

La fonction « Juge-arbitre » peut être remplie soit, par un juge spécialité arbitrage soit, par un Chef juge arbitrage.

Dans le domaine jury, 3 options : stade – marche – running.

Une réunion de travail a été organisée le matin même avec les membres impliqués de la COT pour le stade, Jean-François DELASALLE pour le running et Dominique PLEE pour la marche.

Des précisions seront données ultérieurement sur les filières, les options, les spécialités et les modules lors de la COT nationale du samedi 8 décembre 2018. Il convient de continuer à assurer la formation initiale de nos juges de niveau régional, notamment par tutorat, en attendant la mise en place des formations nouvelles.

3. Résultats des examens fédéraux 2018

Ces résultats figurent en annexe. Certains examens pratiques ne sont pas encore réalisés. Le bénéfice de l'oral ou de l'écrit devrait être conservé pour 2019 en fonction du choix des procédures d'évaluation.

4. Etude des rapports des OTN des championnats estivaux

Jean-Luc URBAIN est chargé de ce travail.

Pour cette saison estivale, sont concernés les 4 Championnats de France Elite, Espoirs & Coupe de France des Ligues Minimales, Cadets-Juniors et les Epreuves Combinées, auxquels j'ai rajouté les rapports des Lancers Longs Hivernaux de Millau, reçus très tardivement.

- Ces 4 compétitions ont eu une nouvelle orientation concernant les OTN/JAG mis en position de Juge-arbitre des différentes spécialités, Saut, Lancer, Course, départ, Epreuves Combinées. Cela permet certainement une meilleure couverture des épreuves. L'apport d'un candidat JAG à Evry (excellent en pratique de terrain) fut apprécié. A renouveler.
- Les stades recevant des Championnats de France doivent faire l'objet d'un suivi plus attentif de la part de la CSO concernant l'état des installations fixes (aires de saut et de lancer) mais également le matériel sportif annexe (afficheur, haies, engins de lancer, appareil de mesure, blocs de départ, etc...) et ceci très en amont de la compétition pour éviter les « rafistolages » sur place. Attention à l'état des blocs de départ (nombreux problèmes sur ces championnats).
- Un travail de préparation est à réaliser en amont avec les prérogatives des divers Juges-arbitres pour éviter certains conflits, notamment le rôle du Juge-arbitre des départs qui peut être coordinateur des starters (voir note 129-1) mais en aucun cas ne doit se substituer au starter (129-7), voire des Juges-arbitres des départs et/ou des courses avec celui des Epreuves Combinées (125-3). La lecture des articles 162-5c et 162-7 est très claire.
- Une animation et une sonorisation sont à revoir car à Niort et à Albi, on a atteint la « limite du supportable » pour les athlètes et pour le jury (une présence des animateurs à la réunion de jury et au débriefing journalier serait un plus).

- Veiller à respecter les délais règlementaires entre les séries, 1/2 finales et finale notamment pour les épreuves de sprint.
- Beaucoup de problèmes techniques liés au prestataire (informatique sur stade défaillante, centrale faux départ, affichage électronique) avec en plus une lenteur de l'affichage.
- Revoir l'utilisation des caméras permettant l'aide au jugement, totalement inefficace car quelquefois mal utilisées, à charge électrique variable, pas de carte SD en sus. Prévoir un responsable technique compétent dédié.
- Prévoir dans le jury au moins 10 à 15 commissaires de courses (rotation). Et surtout ne pas choisir des juges manquant de compétences...
- Attention aux cages de disque qui ne respectent pas la hauteur de 4m (qui sera au 1^{er} janvier 2020 portée à 6m pour les panneaux avant)
- Le contrôle des engins de lancer doit être effectué par un personnel compétent, et ne doit pas se contenter d'une pesée des engins personnels, sans contrôle des autres caractéristiques.
- La couverture médicale sur les stades fut quasiment parfaite et même amplifiée à Evry au vu des interventions du 1^{er} jour.

5. Opération jeunes juges à Berlin

Comme prévu, une sélection de jeunes juges certifiés en 2017 était présente aux Championnats d'Europe 2018 à Berlin.

La COT n'a pas eu connaissance des noms des jeunes juges.

Michel LAFONT précise que les Ligues, Comités et Clubs ont été informés par courrier.

Des remerciements ont été adressés aux Ligues par les Jeunes juges.

6. Sélection du jury pour Paris 2020

Christian PREVOST a élaboré des propositions de profils d'officiels et une succession de procédures pour le recrutement les officiels techniques en concertation avec Eric JAFFRELOT, Directeur de compétition, avec avis de Jean-Yves LE PRIELLEC et Souad ROCHDI, Directrice de Paris 2020. Le Bureau Fédéral devrait valider le programme de sélection. Une information sera adressée aux Ligues courant novembre 2018.

7. Enquête de l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports pour le MJS).

A la demande de la Directrice des Sports du Ministère Jeunesse et Sports, l'AFCAM a lancé une enquête en relation avec la loi du 23 Octobre 2006 dans son aspect fiscal et social. Cet aspect est d'autant plus important qu'il est pour certains sports l'une des causes de l'arrêt de l'érosion du nombre d'arbitres et juges, enregistré avant 2006.

En annexe, le tableau de renseignement pour notre Fédération. Il s'agit simplement d'une **estimation** à partir des pratiques diverses de nos Ligues.
L'indemnisation est estimée à 318 150€.

- Prochaine réunion (COT Nationale) le samedi 8 décembre de 9h30 à 16h -

Christian PREVOST
PRESIDENT COT

Officiels T

ADMIS

20-sept-18

Examen	N°Licence	NOM	Prénom	Ligue
JM3	215037	PEIGUE	FRANCOIS	ARA
JL3	1199658	MONACHON	MICHELE	ARA
JS3	1056334	CARRE	NATHALIE	ARA
JS3	1359760	FONTENELLE	CHRISTINE	ARA
JG3	420037	ELDIN	NATHALIE	ARA
JD3	1643936	BOVAGNET	ELIE	ARA
JC3	612514	BOURBON	Dominique	CEN
JC3	1280863	BRIQUET	Pascale	CEN
JL3	265835	BOLLINGER	Hervé	CEN
JL3	1377634	HERVO	David	CEN
JS3	1597720	THILLOU	Jean Pierre	CEN
JS3	1093724	NOBLET	Véronique	CEN
JS3	265836	BOLLINGER	Hervé	CEN
JS3	1197073	OMBREDANE	Simon	CEN
JG3	265358	DULON	philippe	P-L
JS3	1765360	RICHARD	Michel	P-L
JD3	1077369	OILLIC	Hugo	P-L
JD3	473598	ROTTIER	Vincent	P-L
JS3	471119	ROLLAND	Thomas	BRE
JS3	148384	RAMARE	Jean Yves	BRE
JL3	151033	GARNIER	Sylvie	BRE
JL3	354594	COUPE	Jerome	NOR
JL3	303447	VASTEL	Eric	NOR
JS3	503095	DURAND	François	G-E
JS3	1811954	LAURENT	Maxence	G-E
JL3	476690	TOSCHI	Marie	G-E
JL3	1756818	GOEPFERT	Christian	G-E
JD3	1275801	BUISSON	Corentin	G-E
JD3	1394710	NEPPER	Nicolas	G-E
JD3	1362043	CORDONNIER	Jean Luc	G-E
JD3	747702	REBUFFEL	Fabrice	BFC
JG3	1957543	POGUET	Jerome	BFC
JC3	484136	FERRIER	Pierre Yves	BFC
JS3	1005830	CORRALMOLINA	Gwendoline	BFC
JL3	1005830	CORRALMOLINA	Gwendoline	BFC
JG3	1120559	BARBILLAT	Jean Pierre	BFC
JS3	1782583	GALLI	Françoise	BFC
JS3	1616697	PRORIOLO	Berengere	BFC
JL3	194245	COMEAU	DOMINIQUE	BFC
JG 3	250723	PAINDAVOINE	Laurent	HDF
JC3	278922	COCHEFERT	Delphine	HDF
JL3	1520813	DELANNOY	Aurélien	HDF
JL3	1291466	BINET	Fabienne	HDF
JL3	767496	IVANOW	Jean Pierre	HDF
JL3	1137790	DELEUZE	Nicolas	HDF
JS3	305295	LAURENT	Rémi	HDF
JL3	474812	DUBOIS	Philippe	OCC

JS3	1882580	CHOQUET	Geoffroy	OCC
JS3	897545	GOULESQUE	Anne Marie	OCC
JS3	1456092	ODORICO	Thierry	OCC
JS3	1083502	WANDON	Clément	NOR
JC3	348967	CASIS	Valérie	N-A
JC3	1528489	MIALOCQ	Jean-Claude	N-A
JD3	126471	BERNARD	Vincent	N-A
CM3	348215	BROSSEAU	Pascal	N-A
JG3	1642329	GUERQUIN-KERN	JEAN-LUC	I-F
JS3	267268	COLOMBI	BRUNO	I-F
JS3	948611	DURAND	ANNE	I-F
JS3	127028	GOUJON	REMI	I-F
JS3	1186434	VABRE	CORINNE	I-F
JS3	1286164	MARTIN	FRANCOIS	I-F
JL3	1248856	ISSUREE	GABRIELLE	I-F
JL3	1586047	LORIENT	CHRISTELLE	I-F
JL3	466445	MANOUVRIER	FABIENNE	I-F
JL3	1139770	TECHER	DOMINIQUE	I-F
JD3	108643	REYT	CHANTAL	I-F
JS3	1120974	PEZE	ROGER	PCA
CM3	456411	FONTAINE	EMMANUEL	PCA
JG3	255767	QUEST	PHILIPPE	REU
JG3	399287	LORSOLO	Steeve	MAR
JG3	212531	VAILLANT	Alain	MAR
CM3	1561454	DUVAL	Yolaine	MAR
JL3	1352377	MICHAULON	Kévin	MAR
JS3	1571675	BERQUIER	Remy	GUA
JS3	1119778	NEOCEL	Vanessa	GUA

FFA ATHLE au 26 août 2018	Départementaux	Régionaux	Nationaux		Internationaux	
Nb d'Arbitres et Juges	3356	5425	2310		16	
<i>Nb total de journées d'arbitrage</i>	<i>11939 (moy 3,5)</i>	<i>37474 (moy 6,9)</i>	<i>36077 (moy 15,6)</i>		<i>580 (moy 36,2)</i>	
Nb de journées d'arbitrage indemnisées	590	1830	1780		50	
Nb moyen de journées d'arbitrage indemnisées	3	3	3		3	
Montant de l'indemnité d'arbitrage (hors remboursement de frais) versé / jour	25 EUR	25 EUR	25 EUR		25 EUR	
Montant Total	44 250 EUR	137 250 EUR	133 500 EUR		3 750 EUR	
Nb d'arbitres ou juges dont l'indemnité d'arbitrage annuelle est supérieure à 14,5% du PASS	0	0	0	dont 0 arbitre(s) pro(s)	0	dont 0 arbitre(s) pro(s)